



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 6 mai 2024

Présidence : M. Béat Grand, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 04/2024 de la Municipalité du 26 février 2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 180'570.00 TTC pour couvrir les frais liés à la reconstruction du refuge de Champbabau suite à l'incendie intervenu le 22 avril 2023 ;
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la restauration du refuge de Champbabau suite à l'incendie intervenu en avril 2023 ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 180'570.00 TTC au maximum ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
4. de prendre acte que :
cet investissement sera couvert à hauteur de CHF 167'770.- par la subvention de l'ECA ;
le solde de CHF 12'800.- sera pris en charge par le compte de fonctionnement ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi délibéré en séance du lundi 6 mai 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :


B. Grand



Le Secrétaire :


D.-J. Alves de Almeida